



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le **23 AVR. 2021**
Réf. QP-37/21

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
Luxembourg

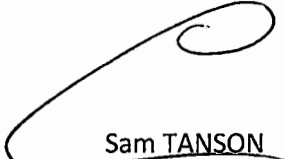
Objet : Question parlementaire n°3907 « Accusations de natures diverses contre un site pornographique » du 23 mars 2021 des honorables Députés Dan Biancalana et Mars Di Bartolomeo

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre de la Justice



Sam TANSON

Réponse commune de Madame la Ministre de la Justice Sam Tanson, de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel et de Monsieur le Ministre de l'Economie Franz Fayot à la question parlementaire n°3907 des honorables Députés Dan Biancalana et Mars Di Bartolomeo

1. Monsieur le Ministre est-il d'avis que les efforts du site de retirer et de suspendre certaines vidéos sont suffisants ? Quelles autres démarches devraient, le cas échéant, être entreprises par le site afin d'éviter des diffusions aussi scandaleuses que répressibles ?

Le Gouvernement condamne le plus fermement possible la diffusion de ces vidéos et ne commente pas les actions judiciaires en cours dans d'autres pays. De tels actes sont également interdits par le droit pénal luxembourgeois, qui prévoit des sanctions effectives et dissuasives en cas d'infraction. Concernant les contenus spécifiques auxquels est fait référence dans la question parlementaire, les autorités compétentes luxembourgeoises et les entités en charge de la détection de ce type de contenus illégaux, notamment la « STOP-Line » de « Bee secure », n'ont pas été destinataires de plaintes relatives à « Pornhub » dans ce contexte.

2. Madame la Ministre est-elle au courant d'éventuelles enquêtes judiciaires visant à examiner le bien-fondé des accusations selon lesquelles des vidéos auraient montré des viols sexuels commis sur des mineurs ?

Concernant la pédopornographie, les autorités judiciaires et les services spécialisés de la Police Grand-Ducale luttent depuis longue date contre ce phénomène et poursuivent de manière conséquente toute personne qui se rend coupable d'infractions en ce domaine. Ce genre de criminalité est poursuivi de manière systématique et des peines sévères sont prononcées par les juridictions (peines d'emprisonnement et d'amende, interdictions de droits de l'article 11 Code pénal, interdictions d'activités professionnelles, bénévoles ou sociales impliquant un contact habituel avec des mineurs).

Actuellement, aucune enquête n'est en cours concernant des vidéos qui montreraient des abus sexuels sur mineurs provenant du site internet « Pornhub ». Aucun des sites ou serveurs mentionnés ne se trouvent sur le territoire du Grand-Duché et aucune plainte n'a été déposée.

3. Le Luxembourg va-t-il se dissocier de cette industrie en général sachant que le siège fiscal du site « Pornhub » se trouve sur notre territoire ?

Le Luxembourg ne poursuit aucune politique consistant à promouvoir le développement de ce type d'activité. Ceci dit, le Luxembourg se voit obligé de respecter les libertés de commerce et d'expression garantis par la Constitution. En effet, il convient de rappeler que la diffusion de contenu pornographique, qu'il soit sous forme d'images, de textes, de vidéos, n'est pas illicite en soi et que la liberté d'établissement s'applique aussi aux entreprises de cette industrie. Dans la mesure où les activités économiques exercées sur son territoire sont légales et respectent les normes européennes et nationales, le Luxembourg ne se

trouve donc pas dans une position de pouvoir prendre des mesures restrictives à leur égard. D'ailleurs le Gouvernement considère qu'il n'est pas opportun de proposer une interdiction générale des sites pornographiques et préfère promouvoir l'éducation affective et sexuelle.

D'une manière générale, il existe un vaste ensemble de règles européennes et nationales s'appliquant aux plateformes numériques et visant à protéger l'intérêt public. Le Luxembourg veille rigoureusement à l'application de ces règles et il a mis en place une série de mécanismes destinés à faire en sorte que les contenus illicites soient identifiés et, le cas échéant, supprimés rapidement et diligemment. Ainsi il existe notamment plusieurs centres d'intervention en charge des urgences informatiques (CERT – « Cyber Emergency Response Center ») qui assurent la réception et l'examen de rapports d'incidents – pouvant être soumis par toutes sortes d'acteurs (gouvernements, ONG, réseaux de recherche, etc.) – ainsi que la fourniture de réponses aux incidents. La « Stopleveline » luxembourgeoise de Bee-secure reçoit régulièrement des notifications et signalements de contenus suspects ou illégaux, qui sont immédiatement transmis à la Police respectivement aux plateformes concernées, y compris, le cas échéant, Pornhub, pour obtenir la suppression des contenus. Ces demandes sont généralement exécutées très rapidement par les plateformes.